

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	784
 Artikel:	Fribourg
Autor:	S.F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267331

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La campagne suffragiste

Le comité d'action pour la votation vaudoise du 25 février, relative au suffrage féminin facultatif sur le plan communal, a adressé aux 388 syndics du canton, une lettre-circulaire leur proposant l'organisation d'une conférence. La plupart des réponses sont fort encourageantes : quelques-unes font preuve d'un état d'esprit un peu trop ignorant des conditions de la vie actuelle, notamment lorsque le signataire renvoie la femme au foyer. Tel autre, ignorant qu'il se blâme lui-même, ajoute que les femmes de sa commune ne s'intéressent pas aux affaires du village (à La Côte). Très coupables sont les hommes qui ne parlent pas aux femmes des affaires de la commune !

Mais la palme revient au syndic d'un petit village près d'Oron qui écrit : « Je ne soutiens pas une « amerie » (sic) pareille ! », et qui oublie d'indiquer d'où il l'a écrit. On pourrait lui répondre que si les femmes votaient dans son village, l'instruction primaire y serait sans doute meilleure !

S. B.

*

Dons reçus par le Comité

Association suffragiste de Thonon	50,-
Union des Femmes, Vevey	20,-
Comité d'Action, Lausanne	50,-
Soroptimist vaudoises	100,-
Union des sociétés fém. (Laus.)	50,-
Ass. genevoise pour le suffrage fém.	200,-

Suivez l'exemple !

*

Dans les associations féminines

Les associations féminines vaudoises s'intéressent vivement à la campagne pour la votation du 25 février et l'appuient de leurs dons. La très jeune association des « Soroptimistes » de Lausanne, s'est réunie le 17 janvier, chez sa vice-présidente, Mlle M. Buttiaz, directrice de l'hôtel Alexandra, où elle a pris congé de sa fondatrice et première présidente, Mme Bieler-Buttiaz, ingénieur, qui devient pour 1951, la présidente de réception. L'assemblée a été à l'unanimité présidente, Mlle R. Courvoisier, directrice de la Bibliothèque française et rédactrice à la « Gazette de Lausanne », qui, dans son remerciement, a rendu hommage au travail persévérant et patient de Mme A. Quinche, avocate, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, pour que les électeurs accordent enfin quelques droits politiques aux femmes.

Le club a voté un don de fr. 100 pour la campagne suffragiste.

L'Union des sociétés féminines de Lausanne, réunie le 19 janvier, sous la présidence de Mme Kraventz-Gubser, a fait un don de fr. 50 et a adressé un appel à ses membres pour qu'elles fassent aussi un don. Elle a reçu une somme de fr. 278, reliquat des cours pour la réadaptation des chômeuses, avant la guerre, et a décidé d'affecter cet argent à l'organisation de cours de cuisine pour les fiancées, qui ne savent pas où aller rafraîchir les connaissances acquises à l'école ménagère. On compte pour ce faire sur l'apport de Mme H. Delarageaz, inspectrice cantonale de l'enseignement ménager.

S. B.

Encore une apatride

Récit envoyé à la Radio après les émissions sur la nationalité de la femme mariée.

Ma fille a perdu sa nationalité à la suite de son mariage avec un jeune homme Polonois, réfugié politique, domicilié à Londres. J'avais, comme vous pourrez en juger, pris mes précautions dès la demande en mariage. La police fédérale m'ayant fait remarquer que le jeune homme en question devait fournir une pièce attestant qu'il était apatride, ce dernier me fit parvenir son « Travel document », considéré en Angleterre comme papier d'identité pour apatriides. A cet envoi étaient joints : un certificat de naissance, un livret militaire, un acte de bonnes mœurs et un certificat médical. Avec tous ces papiers je me rendis à l'état-civil de Montreux et, ayant que je lui en fasse la demande, l'officier me dit : « Votre fille gardera sa nationalité, ce jeune homme est apatride ». Je lui demandai alors : « Vous en êtes bien sûr ? » — Oui, oui, c'est un « cheimatlos » !

Je ne voyais donc plus d'objections à ce mariage ; le jeune homme étant venu se présenter quelques mois plus tôt, il nous avait fait à mon mari et à moi-même une très

bonne impression, c'est sans crainte que je fis publier les bans. Ma fille se rendit à l'état-civil quelques jours avant le mariage, le fiancé étant arrivé de Londres pour fixer l'heure de la cérémonie, l'officier lui fit alors cette déclaration : « Vous pouvez vous marier, tout est en ordre, mais vous devenez Polonoise sans papier ! ». Il lui fit remarquer qu'il pouvait faire un recours à la police fédérale.

Le mariage eut lieu, par une superbe journée, le 24 juin 1950. De Berne, on m'écrivit que les démarches seraient longues, car ils étaient obligés de demander à Varsovie si M. Drewniak était considéré oui ou non, comme apatride.

Je me suis rendue encore à la police cantonale à Lausanne ; là on me répondit que l'officier d'état-civil de Montreux n'était pas qualifié pour me renseigner (il était officier depuis... 40 ans !), qu'il fallait attendre la réponse de Varsovie et, à la suite d'une question que je posais, on m'assura que ces démarches ne feraien aucun ennui à la mère de mon gendre qui habite en Pologne.

Après 6 mois, exactement, Berne me fit savoir que la réponse était enfin arrivée, la voici : le fait d'avoir servi dans une armée de l'est et de ne pas s'être fait inscrire dans une ambassade depuis la fin des hos-

Nos suffragistes à l'œuvre

Est-ce du Danemark aujourd'hui que nous viennent la lumière ? On pourrait le penser à la lecture des informations qui suivent :

Comme notre journal l'a déjà annoncé, il y a quelques mois, le Danemark a édicté une loi qui établit l'égalité entre homme et femme : aucun Danois, aucune Danoise ne perdent leur nationalité par mariage.

Mme Hansen, qui a 64 ans, dirige à Copenhague une importante étude d'avocat ; elle a été élue bourgmestre de la ville de Stege, dans l'île de Lolland (Danemark). S. F.

L'émancipation féminine et la surpopulation ou la dépopulation

Tous les jours, on trouve dans les journaux et revues des articles consacrés au problème de la nourriture dont disposent hommes sur la terre et de sa répartition selon les régions. La moitié de ces articles est pessimiste : les hommes deviennent trop nombreux, la terre n'a plus ce qu'il faut pour les nourrir, une forte proportion de l'humanité est sous-alimentée. L'autre moitié des articles est optimiste : la terre est mal cultivée et ses produits ne sont pas judicieusement distribués, c'est vrai, mais si l'on s'organise scientifiquement et rationnellement, on pourra alimenter de bien plus nombreuses populations.

Les féministes savent-elles que l'émancipation de notre sexe est considérée par les démographes comme un des facteurs d'équilibre qui peuvent contribuer à la solution du problème ?

En effet, il ne s'agit pas de donner tort ou raison à des théoriciens qui ne peuvent entièrement préjuger de l'avenir, des catastrophes qui peuvent atteindre l'humanité pour en réduire la quantité, ou des découvertes qui pourraient ou ne pourraient pas fournir une alimentation plus abondante.

Ce qu'il s'agit de réaliser, c'est un équilibre entre l'augmentation d'une population et l'augmentation correspondante des aliments à disposition. Toutes sortes de facteurs psychologiques agissent poussant certaines peuples à se multiplier démesurément, créant des zones de famine et de

Assemblée générale des libéraux lausannois

Réunis en assemblée générale, le 10 janvier, sous la présidence de M. R. Piaget, avocat, les libéraux lausannois ont donné leur adhésion, à une forte majorité, au projet de révision de la Constitution qui tend à accorder le suffrage féminin communal dans les communes que le décretivera (votation du 25 février). Ils ont entendu un exposé en faveur du projet de M. G. Rigassi, député à Pully, et un exposé hostile de M. J. Chamorel, député à Lausanne, que hantent les 40.000 étrangères ayant épousé des Suisses. Au cours de la discussion, on entendit Mme B. Vuillemin, écrivain, et Mme Y. von der Aa (Lausanne). M. M. Bridel, professeur de droit, membre de la commission fédérale d'experts, pour l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, a annoncé que probablement les dispositions, concernant la naturalisation des étrangères ayant épousé des Suisses, seront complètement modifiées.

S. B.

bonne impression, c'est sans crainte que je fis publier les bans. Ma fille se rendit à l'état-civil quelques jours avant le mariage, le fiancé étant arrivé de Londres pour fixer l'heure de la cérémonie, l'officier lui fit alors cette déclaration : « Vous pouvez vous marier, tout est en ordre, mais vous devenez Polonoise sans papier ! ». Il lui fit remarquer qu'il pouvait faire un recours à la police fédérale.

Le mariage eut lieu, par une superbe journée, le 24 juin 1950. De Berne, on m'écrivit que les démarches seraient longues, car ils étaient obligés de demander à Varsovie si M. Drewniak était considéré oui ou non, comme apatride.

Je me suis rendue encore à la police cantonale à Lausanne ; là on me répondit que l'officier d'état-civil de Montreux n'était pas qualifié pour me renseigner (il était officier depuis... 40 ans !), qu'il fallait attendre la réponse de Varsovie et, à la suite d'une question que je posais, on m'assura que ces démarches ne feraien aucun ennui à la mère de mon gendre qui habite en Pologne.

Après 6 mois, exactement, Berne me fit savoir que la réponse était enfin arrivée, la voici : le fait d'avoir servi dans une armée de l'est et de ne pas s'être fait inscrire dans une ambassade depuis la fin des hos-

me revêt cette charge dans ce pays, « c'est une chose qui va de soi, qui est tout à fait naturelle que vous soyiez appelée à ce poste en vue », lui a déclaré le vice-président de l'assemblée.

Mme Helga Petersen a été élue à la tête du ministère de la Justice, ainsi que nos législatives l'ont appris.

Enfin, depuis plusieurs années conseillère communale, Mme Eva Madsen, qui a 66 ans, a été élue bourgmestre de la ville de Stege, dans l'île de Lolland (Danemark). S. F.

GENÈVE**Une architecte parle des projets d'agrandissement de la Maternité**

Mme Torcapel, architecte, chargée avec Mme Leclerc des plans d'agrandissement de la Maternité de Genève était venue, le lundi 22 janvier, présenter à l'Association pour le suffrage féminin, le projet dont l'exécution commencera dans quelques semaines.

Pendant une heure, ce fut le commentaire détaillé des nouveaux bâtiments qui vont être édifiés dans le prolongement de l'actuelle Maternité et en retour sur le Boulevard de la Cluse. Nous nous proposons de revenir sur le sujet dans un prochain article plus étendu. L'empressement du public, même non suffragiste à venir écouter la conférencière, les nombreuses questions posées ensuite, prouvent combien on s'intéresse au bien-être de la mère et de son enfant, il faut donc y consacrer plus de place que nous n'en avons ici.

Mme Kammacher, la présidente, exprima la reconnaissance que nous éprouvions envers les autorités genevoises qui ont voulu appeler à cette tâche deux architectes femmes. Comme elles, nous sommes persuadées qu'elles ont su entrer dans des détails d'aménagement auxquels des hommes n'auraient peut-être pas songé. L'exposé de Mme Torcapel a prouvé que c'est bien ainsi qu'elles ont compris leur mission. Dans l'étude minutieuse de leur projet, elles ont tenu compte non seulement des directives données par la Commission de reconstruction de l'hôpital, non seulement des exigences formulées par les médecins qui doivent avoir à leur disposition les installations les plus modernes et les plus pratiques, mais elles ont consulté les gardes-malades, ici et dans les maternités qu'elles ont visitées ailleurs pour étude, elles se sont informées de tout ce qui pourrait alléger leur travail, éviter la fatigue, servir au confort immédiat des patients et des bébés.

Mme Torcapel s'écriait qu'elle s'était si bien intéressée, pendant ces cinq ans de travaux préliminaires, aux problèmes médicaux qui lui étaient proposés et révélés, qu'elle regrette de n'avoir pas appris la médecine plus tôt que l'architecture !

Les autorités ont reconnu les capacités et le zèle dont ces deux femmes ont fait preuve puisqu'elles viennent encore de leur confier l'utilisation du crédit destiné au mobilier. C'est dire qu'elles inspirent entière confiance.

Les membres de l'Association ont éprouvé une vive satisfaction à l'ouïe de ces bonnes nouvelles et se réjouissent de penser que dans deux ans déjà, sauf imprévu fâcheux, la première étape de l'agrandissement sera terminée.

Ne voit-on pas par cet exemple, l'intérêt qu'il y aurait pour tout le monde, à avoir des femmes dans la commission administrative de l'Hôpital !

VALAIS

Trois quarts de siècle après que Mme Dr Heim-Vöglin a obtenu à Zurich le premier diplôme de médecin décerné à une femme en Suisse, Sion, en Valais, à sa première femme médecin, Mme Daphné d'Allèves-Valsangiacomo, diplômée de la faculté de Milan, qui vient d'obtenir son diplôme fédéral à Zurich. Elle a ouvert son cabinet médical à Sion.

Fribourg

Fribourg a sa première avocate, Mme Madeleine Droux, qui peut être certaine d'avoir l'ouvrage : la veuve et l'orphelin n'ont pas de meilleur défenseur que les femmes juristes. Et Mme Droux plaidera en robe ; ainsi en a décidé le barreau fribourgeois.

S. F.

sanne), membre de la Commission fédérale d'experts sur ce projet de loi. Les Suisses, épouses d'étrangers, seront les bienvenues.

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5% escompte en tickets Jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30